

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : conditions de pré-inscription

- ✓ Le dossier de pré-inscription a pour objet de réserver une place à l'élève.
- ✓ Les frais de pré-inscription doivent être réglés à la remise du dossier dûment complété. Ils seront encaissés dès réception et déduits du montant total des frais de scolarité.
- ✓ A réception du dossier complet et signé, ISPAC Formations vous adresse une confirmation de pré-inscription, un reçu du montant des frais, ainsi qu'un dossier d'inscription définitive.
- ✓ Après un délai légal de 7 jours (délai légal de rétractation), les frais de pré-inscription ne seront remboursés qu'à deux conditions :
  - Non obtention du diplôme requis.
  - Réussite du concours préparé ou d'un autre concours ou examen (sur présentation d'un justificatif).

### Article 2 : conditions d'inscription

- ✓ Inscription
  - Le dossier d'inscription est adressé à l'élève après remise du dossier de pré-inscription.
  - L'élève peut s'inscrire soit immédiatement, soit après les résultats de ses examens (dans un délai de 15 jours).
  - L'élève peut s'inscrire définitivement sans dossier de pré-inscription auprès d'un responsable pédagogique d'ISPAC Formations.
- ✓ Encaissement des règlements
  - Les frais de scolarité peuvent être encaissés en une ou plusieurs fois selon les modalités de paiement précisées dans les brochures. Dans tous les cas, la totalité de la scolarité est réglée le jour de l'inscription définitive.
- ✓ Annulation des scolarités

**Elle n'est possible qu'aux conditions suivantes :**

  - Non obtention du diplôme requis.
  - Réussite du concours préparé ou d'un autre concours ou examen (sur demande express et présentation d'un justificatif).
  - Si une préparation ne peut être assurée par insuffisance d'inscriptions (moins de 7 élèves par groupe), ISPAC Formations rembourse la totalité des frais versés. Les annulations donnent droit au remboursement total des frais de scolarité dans les conditions précitées et uniquement dans un délai de 15 jours avant la rentrée des cours auxquels l'élève est inscrit. Après ce délai, les scolarités sont acquises à ISPAC Formations sauf :
    - Cas de force majeure (tout évènement imprévisible, irrésistible et extérieur dont l'élève serait victime).
    - Réussite à un concours dont les épreuves d'admissibilité ont été passées au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription.

Dans ces 2 cas, les frais de pré-inscription seront retenus et la scolarité sera remboursée au prorata temporis.

### Article 3 : conditions générales

ISPAC Formations est un établissement de préparation aux concours et de formation privé et laïque. L'élève inscrit dans cet établissement accepte les conditions générales suivantes :

- ✓ Assiduité : l'élève a l'obligation d'assister aux cours, aux contrôles continus, aux concours blancs et aux oraux blancs. En cas d'absence, l'élève doit prévenir la direction. Celle-ci se réserve le droit de demander un justificatif et de prévenir le responsable de l'élève (parents, ...) qui en aura fait la demande dans le dossier d'inscription. Tout emploi ou stage effectué pendant les heures de cours ne peut donner lieu à un remboursement.
- ✓ Hygiène et sécurité : l'élève doit respecter les consignes suivantes :
  - Il est interdit de fumer dans les locaux d'ISPAC Formations et dans les communs (Halls, couloirs, escaliers, ascenseur ...).
  - L'introduction d'alcool au sein de l'établissement est strictement défendue.
  - L'espace de restauration doit être utilisé dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité sous peine de s'en voir interdire l'accès.
  - Les communs (halls, couloirs, escaliers, ascenseur ...) et les locaux d'ISPAC Formations doivent être respectés. Toute dégradation ou bruit nuisible peuvent donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion (une exclusion ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement).
- ✓ Calendrier : chaque année, les dates de rentrée et des vacances scolaires sont précisées lors de l'inscription.
- ✓ Pièces justificatives :
  - L'élève doit fournir à ISPAC Formations toutes les pièces justificatives lors de l'inscription, pour toute annulation et autres motifs.
  - L'élève doit fournir les informations concernant sa santé et souscrire une responsabilité civile.
- ✓ Inscription aux concours : il appartient à l'élève de se renseigner des dates et modalités d'inscription aux concours et de s'inscrire par lui-même.
- ✓ Engagements d'ISPAC Formations :
  - ISPAC Formations s'engage à assurer les cours prévus dans les meilleures conditions.
  - Tout cours supprimé du fait de l'absence d'un professeur sera rattrapé.
  - L'élève fait l'objet d'un suivi pédagogique personnel et des bulletins de notes lui sont remis (et/ou au responsable de l'élève qui en a fait la demande dans le dossier d'inscription).
  - ISPAC Formations s'engage à tout mettre en œuvre pour la réussite de ses élèves, mais décline toute responsabilité en cas d'échec aux concours.

Ce règlement est joint aux dossiers de pré-inscription et d'inscription. Toutes pré-inscription et inscription valent acceptation des conditions précitées pour que la scolarité de tous se déroule dans les meilleures conditions.

---